

## MODERNISATION DES VERGERS D'ARBRES FRUITIERS AU QUÉBEC

### Volet 1 : Replantation de vergers de pommiers

#### DESCRIPTION DE PROJET ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

##### 1. IDENTIFICATION

No d'identification ministériel (NIM) :	100
Nom du requérant :	
Adresse de correspondance :	
Adresse physique du verger (si différente) :	
No Tél. :	
No Tcp. :	
Courriel :	

##### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Date prévue de votre premier projet de replantation : \_\_\_\_\_

Superficie prévue de votre premier projet de replantation : \_\_\_\_\_

	Type d'arbre		
	Standard	Nain	Semi-nain
Superficie actuelle :			
Superficie détruite* (arrachage en régie) :			
En 2005 :			
En 2006 :			
En 2007 :			
En 2008 :			
Règlement REA :			
En 2002-2003-2004 :			
Code de gestion des pesticides (art.52) :			
En 2008 :			
Superficies à être détruites* :			
En 2008 :			
En 2009 :			
En 2010 :			
En 2011 :			
En 2012:			

\* : La superficie minimale admissible pour un premier projet de replantation de pommiers est de 1/2 hectare. La superficie maximale pouvant faire l'objet d'une aide financière sur la replantation ne peut excéder 25% du total de la superficie de départ et ce pour la durée du programme.

Les arbres standards détruits permettent de replanter une superficie équivalente à la moitié de la superficie détruite tandis que les arbres nains et semi-nains permettent de replanter une superficie similaire pour faire l'objet d'une aide financière.

**ARRACHAGE :**

Année	Cultivars détruits ou à détruire	Nombre de U.A. <input type="checkbox"/> ou arbres <input type="checkbox"/>

**REPLANTATION :**

Année	Cultivars à replanter	Densité visée	Superficie

**3. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES**

- PAEF 2006 ou équivalent si non requis par règlement :

Nom de l'agronome :	
Date du rapport :	

- Diagnostic de l'entreprise et plan d'actions :

Nom de l'expert-conseil accrédité :	
Date du rapport :	

- Plan de replantation :

Nom du spécialiste désigné :	
Date du plan :	

- PAEF à jour (lorsque requis par le Règlement) :

Nom de l'agronome :	
Date du rapport :	

- Engagement de souscription au programme d'assurance-récolte de la pomme (Plan A, mortalité hivernale)
- Dans les cas de location : bail ou projet de bail en vigueur jusqu'en 2017 d'un verger ayant actuellement 2 hectares ou plus.

**4. DÉCLARATION ET SIGNATURE DE LA PERSONNE REQUÉRANTE**

Je demande à bénéficier de l'aide financière prévue au programme *Modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec, Volet 1 – Replantation des vergers de pommiers*. Je m'engage à respecter toutes les conditions du programme.

Signature de la personne requérante : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_